

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Procès-Verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Vendredi 20 mars 2026**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni le vendredi 20 mars 2026 à 20h00, en séance ordinaire.

Pour des raisons de sécurité (salle exigüe si affluence d'un public nombreux) la séance d'installation du conseil municipal a été déplacée à l'Espace du Val de l'Ain.

Présents : ARMION David, BUISSON Daniel, CORSETTI Sophie, DEPARIS-VINCENT Christelle, DONGHI Corinne, GAVAND Jérôme, LAMBERET Sylvie, MARQUES Patrick, MEDIGUE Daniel, PERNOT Daniel, PINTO Mélina, PONE Maryline, VERJUS Candice, VILLE Claude.

Absent excusé : SOULALIOU Jean-Louis donne pouvoir à VILLE Claude

Le maire sortant, Mme DEPARIS-VINCENT Christelle ouvre la séance.

Daniel PERNOT, doyen d'âge, préside l'assemblée, et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel PERNOT nomme un secrétaire de séance : il s'agit de Mélina PINTO.

**1. ELECTION DU MAIRE :**

Il est procédé à la nomination de 2 assesseurs : Claude VILLE et Daniel BUISSON pour les élections du maire et des adjoints.

Le Président invite le conseil à procéder, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Le Président interroge l'assemblée sur les candidatures déposées.

Monsieur Patrick MARQUES se porte candidat.

Au premier tour, le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletin dans l'urne : 15 Bulletins

Bulletins blancs : 2

Bulletins nul : 0

Suffrages exprimés : 13 (Pour : 11 – Contre : 2)

Majorité absolue : 8

Monsieur Patrick MARQUES obtient 11 voix.

**Monsieur Patrick MARQUES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé MAIRE et est immédiatement installé.**

**Monsieur le Maire reprend la Présidence**

M. le Maire remercie les nouveaux élus, ainsi que les électeurs pour la confiance accordée pour ce mandat à venir.

Il rappelle la ligne de conduite du nouveau conseil en place « ensemble, plus proche de vous ».

Il remercie également Mme DEPARIS-VINCENT, maire sortante pour l'ensemble de son action durant ces 2 derniers mandats.

**2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

M. le maire informe que le code général des collectivités territoriales autorise un nombre d'adjoints ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 4 adjoints.

Il demande au conseil de statuer pour 4 adjoints :

A l'unanimité le conseil décide que le conseil élira 4 adjoints.

**Une délibération sera prise**

### **3. ELECTION DES ADJOINTS :**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste majoritaire, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal, avec une obligation de stricte parité. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L2122-7-2 du CGCT).

Le Maire fait part du dépôt de sa liste d'adjoints.

PINTO Mélina  
PERNOT Daniel  
DONGHI (épouse LIMBO) Corinne  
BUISSON Daniel

*Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.*

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

#### **Résultat au 1er tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nul : 0  
Suffrages exprimés : 15 (Pour : 12 – Contre : 3)  
Majorité absolue : 8

#### **A obtenu, la liste proposée par Monsieur Patrick MARQUES : 12 Voix**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M Patrick MARQUES.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1er adjoint : PINTO Mélina
- 2ème adjoint : PERNOT Daniel
- 3ème adjoint : DONGHI Corinne (épouse LIMBO)
- 4ème adjoint : BUISSON Daniel

### **4. CHARTE DE L'ELU LOCAL :**

Lecture est faite de la Charte de l'Elu Local.

5. Le Maire demande aux conseillers élus l'approbation du PV du conseil du 10 mars 2026  
**Le PV du 10 mars est validé à l'unanimité**

### **6. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE :**

Il est fait lecture du projet de délibération des délégations du conseil au maire à savoir :

Ces délégations sont approuvées à l'unanimité.

**La délibération sera prise.**

### **7. DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS :**

Mme le maire présente le projet d'arrêté délégation du maire aux adjoints, pour chaque adjoint :

- A Mme Mélina PINTO 1<sup>ère</sup> adjointe : concurremment avec le maire, les actions concernant les finances, le cadre de vie et le tourisme.
- A M. Daniel PERNOT 2<sup>ème</sup> adjoint, concurremment avec le maire, les actions concernant les travaux réalisés par ou dans la commune, celles relatives à la forêt.
- A Mme Corinne DONGHI 3<sup>ème</sup> adjointe : concurremment avec le maire, les actions concernant les animations, l'enfance et la jeunesse, et l'Espace du Val de l'Ain.
- A M. Daniel BUISSON 4<sup>ème</sup> adjoint, concurremment avec le maire, les actions relatives à l'urbanisme, la pluricommunalité et la sécurité.

Ces délégations sont approuvées par les conseillers.

**Les arrêtés seront pris.**

M. le maire ne pouvant pas signer les documents d'urbanisme le concernant, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Daniel BUISSON pour signer tout document d'urbanisme le concernant à sa place.

12 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

**Une délibération sera prise.**

#### 8. REMUNERATION DES ELUS :

Afin de préserver les finances de la commune, M. le maire décide de ne pas prendre à taux plein l'indemnité à laquelle il a droit.

Indemnités du maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (en % de l'indice brut 1027)	Total brut mensuel en €
Patrick MARQUES	36,76 %	1 511,03 €

Indemnités des adjoints :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (en % de l'indice brut 1027)	Total brut mensuel en €
PINTO Mélina – 1 <sup>ère</sup> adjointe	7.84 %	322.26 €
PERNOT Daniel – 2 <sup>ème</sup> adjoint	7.84 %	322.26 €
DONGHI Corinne – 3 <sup>ème</sup> adjointe	5.60 %	230.19 €
BUISSON Daniel – 4 <sup>ème</sup> adjoint	5.60 %	230.19 €

Le conseil municipal valide par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS ces indemnités.

**Une délibération sera prise et le tableau annexé à celle-ci.**

#### 9. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS DE COMMUNES OU MIXTES, ET DIFFERENTS ORGANISMES :

La commune est représentée dans différents syndicats et organismes, M. le maire fait procéder à la désignation des différents délégués.

• **COMMUNAUTE de COMMUNES TERRE d'EMERAUDE** : sont titulaires dans l'ordre du tableau : M. Patrick MARQUES et Mme PINTO Mélina

• **SIDEC** : Scrutin secret uninominal

M. Daniel PERNOT est élu délégué communal au SIDEC à l'unanimité et accepte cette délégation

• **SIVOS** : à l'unanimité Patrick MARQUES, Sylvie LAMBERET et Candice VERJUS désignés comme membres titulaires, Corinne DONGHI comme suppléante.

• **Syndicat de Production d'Eau de Vouglans (SIE VOUGLANS)** : à l'unanimité Patrick MARQUES et Daniel BUISSON sont désignés comme membres titulaires et Claude VILLE comme suppléant.

• **Référent déontologue** : Les élus doivent se prononcer sur le choix d'un déontologue, tel que demandé à l'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la

différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) qui prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales). Pour faciliter cette démarche et faire gagner du temps, l'AMJ a déjà identifié un référent déontologue qui a accepté de mener cette mission pour notre collectivité, au coût de 80 €/dossier.

Le conseil statue favorablement pour nommer M. CIAUDO Alexandre.

**Les délibérations seront prises.**

**10. DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS**

M. le maire fait lecture du projet d'arrêté de délégations de signature à Madame Corinne HUBERT, secrétaire de mairie : tout acte relatif à l'état civil et recensement, aux documents d'urbanisme, aux cotisations sociales, authentification de signature, apposition de paraphe sur les registres, envoi et réception des plis postaux recommandés.

**L'arrêté sera pris.**

**11. DEVIS SIGNES ET ENGAGEMENTS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

- Pas d'engagement pris, ni de devis signés depuis le dernier conseil municipal du 10 mars 2026.

**12. QUESTIONS DIVERSES**

Réflexion sur la constitution d'un conseil communal consultatif

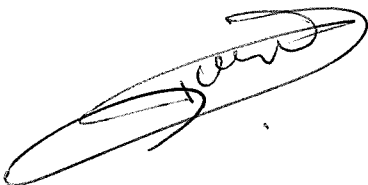
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Monsieur le Maire.

Prochain conseil prévu : 8 avril 2026

La Secrétaire de séance

Mélina PINTO



Le Maire

Patrick MARQUES

